

« Aidez les petits ! » : une initiative pour sauver nos TPE

L'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes s'associe à l'opération « Aidez les petits » afin de préserver le tissu des TPE voire des PME. Cette initiative, portée conjointement par le MEDEF Loire, les Chambres des Métiers du Rhône et de la Loire, les Tribunaux de Commerce de Lyon et de Saint-Etienne, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, les associations 60.000 Rebonds (AURA Bourgogne) et Second Souffle (AURA) a pour objectif **d'identifier et d'assister les petites entreprises, victimes économiques de la crise sanitaire du COVID-19.**

Le principe

Cette crise va entraîner inévitablement des difficultés graves pour les TPE ou PME locales, déjà fragilisées avant la crise et disposant d'un niveau de trésorerie faible. Afin d'anticiper dès à présent des fermetures d'activité, avec leurs impacts dramatiques sur l'emploi, **il est nécessaire d'identifier, le plus en amont possible, les structures à risque.**

Ce dispositif consiste en la mise en place d'un accompagnement adapté, via d'une part, les associations 60.000 rebonds et Second souffle, spécialisées dans le suivi et le soutien des chefs d'entreprise en difficulté ou qui ont déjà connu un dépôt de bilan et d'autre part, les Tribunaux de Commerce dans le cadre des procédures de conciliation ou de mandat ad hoc.

Un questionnaire pour identifier les difficultés

La place et le rôle des experts-comptables dans ce dispositif sont essentiels afin de détecter les TPE / PME qui seraient concernées par ces difficultés.

Pour chaque client, l'expert-comptable procédera à un rapide diagnostic autour de 7 questions :

- La structure était-elle viable économiquement au 12 mars, avant la crise sanitaire ?
- Est-ce qu'elle a obtenu un PGE en faisant appel au médiateur du crédit ?
- Est-ce qu'elle a mis en place de l'activité partielle ?
- Est-ce que sa TVA collectée au titre du mois d'avril 2020 est inférieure d'au moins 75% à la TVA collectée d'un mois « normal » (avant COVID 19) ?
- Si elle emploie du personnel, est-ce qu'elle a déjà procédé à des licenciements ou envisage-t-elle de le faire rapidement (1 mois ?)
- Est-ce que sa trésorerie est négative ?
- Est-ce qu'elle a des difficultés / incertitudes fortes sur le redémarrage de son activité (carnet de commandes très réduit) ?

Si ce questionnaire fait ressortir cinq réponses positives ou plus, la continuité de l'entreprise est potentiellement menacée à court terme. De ce fait, après avoir informé son client qu'un dispositif spécifique peut l'aider et qu'il va être contacté rapidement, l'expert-comptable transmettra les coordonnées de l'entreprise et de son dirigeant via l'adresse mail suivante : covid19@oecra.fr, afin que le dispositif « Aidez les petits » puisse intervenir à ses côtés.

L'implication des experts-comptables dans ce dispositif

Il est primordial de mutualiser toutes les bonnes volontés et les ressources disponibles pour aider efficacement ces entreprises et ne pas les laisser sombrer.

Les experts-comptables sont tous fortement mobilisés depuis mi-mars et le début de la crise auprès des entreprises. Plus que jamais, l'intervention de la profession comptable pour préserver l'économie

du pays est fondamentale. La participation à cette opération est une preuve supplémentaire de la forte implication des experts-comptables au service de l'intérêt général. **Aidons les petits à ne pas être les morts économiques de cet épisode COVID-19.**

LE CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RHONE-ALPES

L'Ordre est l'institution professionnelle qui regroupe l'ensemble des experts-comptables de la région Rhône-Alpes. Il contribue notamment à la défense et à la régulation de la profession, au respect de la déontologie et des règles professionnelles. Il accompagne également les experts-comptables dans le règlement des litiges et assure la promotion de la profession. Il veille à la protection des tiers en assurant la mission de service public qu'est la répression de l'exercice illégal.

www.experts-comptables-aura.fr

Contact presse

Alexandra BRUN - a.brun@oecra.fr - 04 72 60 26 26